



Le CHRS l'Eau vive offre les avantages d'un hébergement collectif (expression de la solidarité, partage et convivialité, rupture de l'isolement, sécurité) tout en préservant l'intimité et la dignité des personnes accueillies par la mise à disposition de studios.



Public accueilli

Des femmes avec ou sans enfant, orientées par le SIAO ou le 115 et qui rencontrent des difficultés notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.



Objectifs

Le CHRS l'Eau Vive est régi par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (article L312-1, 8 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Dans ce cadre et au titre de son autorisation délivrée par le Préfet du département, il assure quatre missions essentielles auprès des personnes en détresse :

- **Accueil et hébergement, notamment en urgence.**
- **Hébergement collectif avec mise à disposition de studios.**
- **Soutien et accompagnement global et pluridisciplinaire.**
- **Adaptation à la vie active l'insertion sociale et professionnelle des personnes.**

La personne accompagnée est au cœur de la conception et de la mise en œuvre de son projet d'accompagnement.



Moyens humains

- Directrice
- Adjointe de direction
- Secrétaire comptable
- Coordinatrice autour du projet de la personne
- Éducatrice de permanence
- Éducateurs et animateurs
- Assistante de service social
- Infirmière
- Maîtresse de maison
- Cuisinier
- Surveillants de nuit
- Agent de maintenance
- Bénévoles



Moyens matériels

- 22 studios équipés
- 1 salle à manger collective
- 1 cuisine centrale et 2 offices de cuisine réservés aux personnes accueillies
- 1 buanderie avec machines à laver
- 1 salon d'accueil avec accès WIFI
- 1 salle de jeu
- 1 salle de réunion
- 1 infirmerie
- 1 espace dédié à la petite enfance
- 1 grande cour sécurisée avec jeux pour enfants et 1 préau
- Mise à disposition d'ordinateurs avec WIFI
- 1 flotte de véhicule dont 1 pouvant être mis à disposition des personnes accueillies
- Accessibilité pour personnes à mobilité réduite
- 1 navette régulière pour pallier à l'isolement géographique



Modalités de prise en charge

6 MOIS

- 1 **Pré-admission** (places insertion) ou admission (places urgence)
- 2 **Phase d'accueil** et d'adaptation au lieu de vie
- 3 **Contractualisation** du projet personnel
- 4 **Élaboration et formalisation** du projet personnel
- 5 **Mise en œuvre** du suivi du projet par le référent
- 6 **Évaluation** du projet personnalisé. Renouvellement possible en fonction de la situation



Partenaires

Le CHRS l'Eau Vive a développé un réseau partenarial important, aujourd'hui indispensable pour travailler avec des personnes en grande précarité en lien avec les structures de :

- **Lutte contre les exclusions**
- **Santé**
- **Démarche juridiques**
- **Emploi et Insertion**



Accueil 8h - 22h
04 75 39 48 65
contact@fob-payzac.fr